



COMMUNE DE LA VERRERIE

Assemblée communale du mardi 5 décembre 2017, à 20h00

Présidence : M. Marc **Fahrni**, Syndic

Scrutateurs : MM. Patrick **Hêche**, Bernard **Werro**

Rédactrice : Mme Catherine **Mesot**, Secrétaire

Nombre de citoyennes et citoyens inscrits : **836**

Nombre de citoyennes et citoyens présents : **41**

La majorité est : **21**

* * * * *

Au nom du Conseil communal, Marc Fahrni, Président de l'assemblée, a le plaisir d'accueillir les citoyens et citoyennes à l'assemblée communale du 5 décembre 2017. Il souhaite cordialement la bienvenue à toutes et tous. Il excuse ensuite Laurent Lavigne, membre de la commission d'aménagement, Fabrice Vial et Virginie Menoud, membres de la commission scolaire et Jean-Marie Dunand membre de la commission financière.

En préambule, M. le Président note qu'il a prévu de parler des bâtiments pour donner des nouvelles au sujet des rénovations et projets. Il en parlera dans les divers.

Le mode de convocation ne suscite aucune remarque, si bien que l'assemblée peut débuter. Les scrutateurs sont nommés et remerciés d'accepter cette charge.

Tractanda de l'assemblée

M. le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions ou remarques concernant l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale 9 mai 2017

Revitalisation de la Sionge

Les travaux d'étude sont toujours en cours et touchent les communes de Sâles, Vaulruz et La Verrerie. Pour notre commune, Jean-Michel Currat, conseiller communal responsable des eaux, assiste à ce groupe de travail. M. le Président informe que le collecteur qui longe la route de la Sionge pourra faire partie du même investissement.

Ecole

Les travaux sont terminés, il ne reste que quelques petites retouches à effectuer. Les comptes sont bouclés et respectent le budget, puisqu'on arrive à 8'425'000 francs d'investissement sur un budget de 8,5 millions. Il reste à poser une barrière sur la dalle du préau. La dernière séance de la commission de bâtisse aura lieu le 14 décembre prochain.

EMS

Le home le Châtelet d'Attalens a été inauguré.

Le home St-Joseph de Châtel sera inauguré en août ou septembre 2018. Le budget n'est pas respecté et pour l'ancienne partie du bâtiment, un budget supplémentaire a été voté. Pendant les travaux, les résidents sont logés dans l'ancien hôpital.

CO

La fin des travaux des deux nouveaux bâtiments est prévue pour la Toussaint 2018. Les classes déménageront alors dans les bâtiments neufs pour toute la durée des travaux dans le bâtiment des années 1970.

Servitude des Aubépins

M. le Président annonce que selon la demande de la dernière assemblée, la servitude piétonne des Aubépins a été refaite. Il ne reste que le gazon à semer au printemps.

Le protocole de l'assemblée du 9 mai 2017 ne suscite ni remarque ni question. Il est soumis à l'approbation et est accepté à l'unanimité.

2. Budgets 2018

M. le Président passe la parole à Thierry Vial pour la lecture et la présentation des budgets. La présentation est projetée à l'écran et des exemplaires papier sont distribués sur les tables.

Thierry Vial souligne les points principaux :

- Il n'y a pas d'augmentation des impôts, ils sont maintenus à 0,86 pour le revenu et la fortune.
- Il n'y a pas non plus d'augmentation des tarifs de l'AES.
- Le déficit prévu se monte à 24'728 francs.
- On maintient l'emprunt pour l'école à 4,5 millions. On avait parlé d'augmenter à 5 millions cet emprunt, mais pour l'instant, le conseil communal a fait l'hypothèse qu'on arriverait à maintenir l'emprunt à 4,5 millions. On doit renouveler la troisième tranche de 1,5 million à la BCF, tout dépendra des taux.
- Les années passées, il y a eu beaucoup de transactions immobilières ; les immeubles de La Verrerie et celui de la résidence St-Michel ont été vendus. Le Conseil communal a fait l'hypothèque qu'on facturerait pour 2018 des impôts sur le revenu pour 1'890'000 francs.
- S'agissant des bus scolaires, on maintient les deux bus scolaires. Thierry Vial rappelle que dès la rentrée 2018, ce sont les communes qui paieront l'entier des transports scolaires.
- Les charges ont été prévues au plus juste. Thierry Vial explique que la même année où les impôts ont été augmentés, la commune a fait un gros bénéfice, mais grâce aux ventes extraordinaires des HLM à La Verrerie et Grattavache.

2.1 Budget de fonctionnement

Thierry donne connaissance des comptes :

0 ADMINISTRATION

01. Assemblées communales, conseils, commissions

Pour l'informatique, il y avait un budget élevé en 2017 car il y a eu des changements importants lors du déménagement, mais on est revenu à un budget plus modeste pour 2018.

Le Conseil communal prévoit 13'000 francs de budget pour aménager la cuisine dans la salle du sous-sol de l'administration, à Progens. Cette salle sera à disposition des sociétés ou privés qui souhaiteraient la louer. Le solde de ce budget financera les éventuels autres entretiens à faire dans ce bâtiment.

02. Administration générale

1 ORDRE PUBLIC

14. Police du feu

141. Corps de sapeurs-pompiers

La part communale prévue est de 44'840 francs. La taxe d'exemption de 38'000 francs.
Les soldes des sapeurs-pompiers sont estimés de 24'000 francs.

2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Il s'agit essentiellement de pots communs

21. Cycle d'orientation obligatoire : le pot commun est estimé à 366'021 francs

Le pot commun pour les transports est estimé à 14'600 francs, compté jusqu'à la fin du mois de juin, ensuite ces frais seront à la charge des communes.

29. Administration scolaire :

Le budget pour la conciergerie concerne l'ensemble du bâtiment de l'école, y compris la salle de sport.

Le matériel de bureau et photocopie est en augmentation, le budget s'élève à 10'000 francs.

Les pellets pour le chauffage sont estimés à 20'000 francs, alors que l'année passée on avait prévu 25'000 francs.

Les imputations internes pour l'amortissement sont estimées à 135'000 francs, il s'agit des 3% d'amortissement de la dette, chaque année.

292. Les transports scolaires totalisent un budget de 25'302 francs, auxquels il faut ajouter l'amortissement des bus mentionné tout à la fin des comptes.

M. le Président apporte un commentaire sur ce chapitre des transports scolaires, en informant qu'étant donné que la servitude piétonne des Aubépins avait été remise en état, l'arrêt des bus scolaires des Aubépins, qui n'est pas un arrêt officiel des transports publics, pourrait être supprimé. Ceci est cependant une question encore au stade de l'examen.

Il ajoute que les fusions des cercles scolaires sont à l'étude, deux groupes de travail ont été formés en Haute Veveyse, un groupe pour Semsales – La Verrerie, l'autre pour Saint-Martin – Le Flon. Les cercles scolaires devraient être adaptés à la loi, par contre la Haute Veveyse a obtenu un délai d'un an supplémentaire.

3 CULTE, CULTURE ET LOISIRS

30. Culture :

Les frais du Conservatoire augmentent. On les a évalués à 56'553 francs.

35. Autres loisirs :

La part à l'Atelier jeunesse augmente à 9'043 francs.

Thierry souligne que les locations encaissées pour la salle de sport sont d'environ 15'000 francs, alors qu'on avait estimé un budget de 5'000 francs pour 2017.

4 SANTE

Les frais financiers des homes ont été estimés à 68'000 au lieu de 80'000 francs, car la Maison St-Joseph a réajusté son budget. Les intérêts intercalaires avaient été ajoutés au budget de fonctionnement, alors qu'ils doivent figurer dans les investissements.

Marc précise que la CODEMS va disparaître, une nouvelle commission sera formée pour donner plus d'homogénéité à la gestion de ces structures.

La part à l'Organe de coordination pour les homes est évaluée à 20'000 francs.

5 AFFAIRES SOCIALES

54. Protection de la jeunesse

541. Ecole maternelle Le Nuage bleu : il n'y a pas de grand changement, le budget proposé s'élève à 11'050 francs.

58. Assistance :

Les repas à domicile sont évalués à 22'000 francs, dont 18'000 francs de remboursements.

Les frais des mandats indigents concernant les curatelles, pour 20'000 francs.

Le coût du Service officiel des curatelles est estimé à 17'000 francs.

Le canton a augmenté la part au fonds de l'emploi à 17 francs par habitant, au lieu de 15 francs.

6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

62. Routes communales et génie civil :

La commune emploie un stagiaire pour aider l'employé à l'édilité.

Le déneigement des routes est estimé à 50'000 francs. Ce budget a été calculé sur la moyenne des coûts des dernières années.

Thierry Vial informe que 25'000 francs des salaires des employés communaux à l'édilité sont virés sur le compte de l'entretien des immeubles, étant donné les rénovations en cours.

7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

70 : Approvisionnement en eau :

41'000 francs sont prévus pour l'entretien. Il y a une légère augmentation de l'achat et vente de l'eau. Le compte est équilibré.

72. Ordures ménagères :

721. Déchetterie intercommunale :

La commune a changé sa façon de faire. Jusqu'à présent, l'entreprise SRS commandait les sacs et les vendait à la commune et à la laiterie, puis remboursait le montant de la taxe à la commune. Depuis quelques mois, tous les sacs sont en stock dans les locaux communaux. Des nouveaux sacs (blancs et verts) ont été fabriqués, pour l'instant uniquement pour les 35 litres, dont le stock était épuisé.

5'000 francs sont budgétés pour la fabrication des sacs.

On compte 44'000 francs de frais de ramassage. C'est en augmentation.

On arriverait à un bénéfice de 40'000 francs utilisés pour financer la déchetterie.

Il y a aussi une augmentation des salaires pour l'encadrement à déchetterie. Les améliorations sont en route, le conseil communal a demandé des offres à diverses entreprises.

75. Correction des eaux et endiguements :

15'000 francs de travaux sont budgétés sur le ruisseau des Crosettes. Jean-Michel Currat précise qu'il s'agit de la construction de quatre barrages sur le ruisseau qui passe sous la route cantonale à Grattavache, direction Fiaugères. Le canton participe à ces frais.

8 ECONOMIE

81. Forêts : ce n'est plus la commune qui exploite les forêts, mais la corporation forestière de Semsales.

Pascal Grandjean note que la première coupe réalisée par la corporation s'est bien passée. Cette mise en place a été demandée par les nouvelles normes en vigueur, les coupes devant être effectuées par des professionnels.

84. Café de la Croix fédérale :

Frais du mobilier : 18'000 francs. Jean-Bernard Jaquet explique que les tenanciers ont demandé une nouvelle machine à laver à tunnel car la machine actuelle n'est pas performante. Le coût de la

machine est de 12'000 francs. Les 6'000 francs restants sont en prévision des autres frais pour des entretiens éventuels.

9 FINANCES ET IMPÔTS

90. Impôts : Thierry Vial précise qu'il est toujours difficile d'estimer les rentrées des impôts sur les revenus et fortunes.

Il précise qu'on n'a pas tenu compte des futures ventes des immeubles à Ropraz SA, car il n'y aura pas de vente cette année, les immeubles ne seront pas terminés.

On estime 2'651'000 francs de produit d'impôt, soit 90'000 francs de plus que le budget 2017.

93. Péréquation financière intercommunale :

Pour la première fois depuis des années, ce chapitre est en baisse.

94. Gérance fortune et dettes :

Intérêt des dettes : 22'000 francs.

La commune a emprunté 1 millions à l'AVS au taux de 0,45% ; 1,5 millions à 0,52% à la SUVA ; 1,5 million à renouveler, estimé à 0.5% à la BCF.

Amortissements obligatoires : 166'000 francs, dont 135'000 francs pour le bâtiment scolaire et 9'400 francs pour le bâtiment des pompiers.

942. Immeuble et patrimoine financier :

Les anciennes écoles de Progens et Grattavache font partie maintenant de ce chapitre.

Le compte « Entretien et rénovation des bâtiments » concerne l'ensemble des bâtiments. Un budget de 20'000 francs est prévu pour la réfection de la peinture de la grande salle du café et divers autres travaux d'entretien.

Les loyers sont difficiles à chiffrer, puisqu'il y aura de nouveaux logements en location. Le conseil communal a fait l'hypothèse suivante : dès le 1^{er} juillet, la perception d'un loyer de 900 francs par mois, et un second de 1'600 francs par mois, en plus de ceux que l'on perçoit déjà.

Le résultat du budget de fonctionnement se solde par un déficit de 24'728 francs, pour 4'938'181 francs de charges et 4'913'452 francs de produits.

M. le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions ou remarques. Ce n'est le cas. Il remercie Thierry Vial pour la présentation du budget de fonctionnement.

2.3 Rapport de la commission financière

M. le Président donne la parole au représentant de la Commission financière Frédéric Deillon, pour la lecture du rapport de la commission financière.

Frédéric Deillon fait part dudit rapport. En date du 20 novembre, la commission financière s'est réunie afin de prendre connaissance et d'analyser les budgets de fonctionnement et d'investissements prévus en 2018. Elle s'est déroulée sous la direction de notre responsable des finances, Thierry Vial et notre boursière communale, Marie-Anne Chollet. Thomas Favre, occupé sous les drapeaux, était excusé pour cette séance. Marc Fahrni et Jean-Michel Currat étaient également présents, afin de présenter les différents investissements.

Le budget de fonctionnement a été présenté par Thierry Vial. La commission financière a passé en revue chaque point et leurs questions ont à chaque fois trouvée une réponse claire et explicite, soit de la part de Thierry Vial, soit de celle de Marie-Anne Chollet.

La commission financière émet un préavis favorable au budget de fonctionnement pour 2018, qui se solde par un excédent de charges de 24'728.85 francs pour un total des charges de 4'938'181.50 francs.

Frédéric Deillon ajoute que lors du plan financier 2014, les impôts ont été estimés à 90'000 francs près des comptes effectifs.

2.2 Budget d'investissements

Marc Fahrni présente l'objet suivant concernant deux sortes d'investissements : les routes communales complètement à charge de la commune et les routes AF pour lesquels on obtient des subsides.

2.2.1 Réfection des routes communales

Le plan des réfections envisagées est projeté à écran. Il s'agit de la route des Villages depuis la croisée avec la route cantonale à Le Crêt, jusqu'à la parcelle de Michel Vial. Marc Fahrni précise qu'on s'arrête à ce niveau pour une question de budget, on procède donc par fractions. Sur ce tronçon, il y a des regards d'épuration qu'on pourra rectifier car ils dépassent du niveau de la route.

Introduction

Un programme de réfection des chemins agricoles, subventionnés par les AF, est actuellement en cours dans notre commune. Le réseau de routes communales non-subventionnables par les AF est vaste et doit être entretenu régulièrement.

Les derniers travaux d'envergure remontent aux années 2005 à 2007 :

- Réfection de tapis en 2005-2006 pour 459'871 francs
- Réfection de tapis en 2007 pour 580'032 francs
- Réfection du tapis à la Route de la Grange à Brelan en 2009 pour 79'640 francs

Situation

La route des Villages est en très mauvais état depuis la bifurcation de la route cantonale, au Crêt, jusqu'au virage du Champ de l'Eglise. Ce tronçon est l'un des plus fréquentés de notre réseau communal.

L'entretien léger effectué ces dernières années sur les fissures et les trous de ce tronçon ne permet plus de maintenir le tapis dans un état convenable. Par ailleurs, plusieurs couvercles de regards ne sont plus à niveau. Cette situation complique les opérations de déneigement.

Projet

Après analyse de la situation avec le bureau d'ingénieurs Geosud, il est proposé de fraiser le revêtement actuel et de poser une nouvelle couche d'usure sur une longueur de 1170 mètres, soit jusqu'à la hauteur de la parcelle de Michel Vial.

Par la même occasion, le conseil communal propose la réfection du chemin des Artisans, sur une longueur de 210 mètres. Sur ce chemin, une stabilisation du coffre actuel s'avère indispensable.

Montant de l'investissement

Le devis estimatif établi par le bureau d'ingénieurs se monte à 266'770 francs.

Le conseil communal sollicite de l'Assemblée un crédit d'investissement d'un montant arrondi à 270'000 francs.

Marc Fahrni présente également le détail de l'offre à l'écran et relève que si des propriétaires privés désiraient profiter de la mise en place du chantier pour effectuer leur propre réfection de route, ils peuvent s'annoncer auprès de la commune.

Financement

L'investissement sera financé par les liquidités disponibles en banque.

Incidences financières

Ce projet n'engendre pas de charge supplémentaire au niveau du compte de fonctionnement. Il permettra de renoncer aux petits travaux d'entretien effectués chaque printemps ces dernières années.

Marc Fahrni précise que le conseil communal a réfléchi à la réfection pour l'ensemble des routes de la commune, mais les travaux seront échelonnés. L'endettement n'étant pas encore défini.

Questions et remarques des citoyens et citoyennes

Yves Currat demande s'il est juste que depuis le 10 décembre, la ligne TPF remplacera la ligne des Cars postaux et se pose la question sur une éventuelle demande d'élargissement de la route par les TPF. Marc Fahrni confirme que la ligne TPF remplacera celle des Cars postaux, mais il n'y a pas de projet d'élargissement. Il souligne qu'on reparlera de ce sujet dans les divers.

2.2.2 Réfection de la deuxième étape des routes AF

Marc Fahrni présente ensuite le point suivant du tractanda, selon le plan projeté à l'écran.

Introduction

Notre commune compte 37 chemins agricoles communaux reconnus pas les AF (améliorations foncières). Un certain nombre de ces tronçons sont en mauvais état et nécessitent des travaux d'entretien. A cet effet, l'assemblée communale du 11 décembre 2012 a approuvé un crédit d'étude de 20'000 francs.

Les travaux de réfection sont subventionnés à hauteur de 57 % par les AF (30% Confédération et 27% canton), le solde étant à la charge des propriétaires privés ou de la commune, lorsqu'elle est elle-même propriétaire de la route en question.

Un programme complet pour la rénovation de ces 37 chemins a été établi par le bureau d'ingénieurs Geosud. Le coût total des travaux est estimé à quelque 4,6 millions de francs. Après déduction des subventions et des participations des propriétaires de chemins privés, la part communale est d'environ 1,2 million de francs.

Un premier lot de huit chemins rénovés en 2016-2017, pour un montant de travaux de 1'159'295 francs. Après déduction des subventions et participations privées, l'investissement communal net budgété est de 465'768 francs.

Deuxième lot

L'année 2017 doit permettre de rénover un deuxième lot de chemins à savoir :

- Chemin de la Grotte, 645 mètres, jusqu'à Fiaugières
- Chemin de Montésy, 335 mètres depuis chez Raphaël Favre jusqu'à la route de la Grotte, on a bénéficié de la clémence des améliorations foncières qui ne subventionnent normalement qu'une arrivée à la ferme, ils ont permis de changer l'arrivée.
- Route des Villages, 330 mètres, route qui va en direction des tourbières. La commune a les subventions pour une route gravelée, mais la commune va goudronner et ce n'est pas subventionné. On devra déneiger, car cette maison sera habitée à l'année, la plus-value pour le goudronnage est de 20'000 francs à charge de la commune et probablement, 20'000 francs à la charge de la propriétaire.
- Route d'Oron (privé) – Marie-Lise Godel est propriétaire
- Chemin du Bourgatè (privé) – servitude en face de chez Jean-Jacques Suard.

Marc Fahrni donne le détail de l'offre par route, ainsi que les montants des subventions fédérales et cantonales. Le montant total des travaux est estimé à 760'990 francs. Les subventions s'élèveront à 345'861 francs. Quant aux propriétaires privés, ils contribueront au projet à hauteur de 68'254 francs.

La commune fera la banque et les propriétaires privés bénéficieront de l'étude et de la gestion du dossier. La commune encaissera les subventions et refacturera les travaux pour les propriétaires privés en déduisant la subvention pour les tronçons respectifs.

Le conseil communal sollicite par conséquent un crédit d'investissement à hauteur de ces montants.

Financement

Le projet sera financé par les liquidités disponibles en banque.

Charges induites par le projet

Ce projet n'engendre aucune autre charge significative pour la commune au niveau du compte de fonctionnement.

2.2.3 Réalisation d'une conduite d'épuration à la route de la Sionge

La parole est donnée à Jean-Michel Currat, responsable des eaux, pour la présentation du projet de conduite d'épuration à la route de la Sionge.

Introduction

L'article 12 de la loi cantonale du 18 décembre 2009 sur les eaux stipule que chaque commune établit pour son territoire un plan général d'évacuation des eaux en conformité avec le plan directeur de bassin versant.

Le PGEE définit notamment les installations d'évacuation et d'épuration des eaux à réaliser et les priorités de mise en œuvre.

La totalité des zones à bâtir de notre commune ainsi que certains hameaux situés en zone agricole (notamment au Crêt) sont raccordés à la station d'épuration du VOG à Ecublens depuis plusieurs années. Quelques bâtiments isolés, sis en zone agricole, ont été équipés d'une station d'épuration individuelle. Dans la zone agricole, certaines habitations doivent encore se mettre en conformité avec la législation sur l'évacuation et l'épuration des eaux, notamment à la route de la Sionge à Grattavache.

Situation

Le projet d'investissement soumis à l'assemblée vise à raccorder au réseau d'épuration cinq bâtiments sis aux numéros 36, 42, 47, 57 et 63 de la route de la Sionge. Ils comprennent au total huit logements (trois immeubles avec un logement chacun, un autre avec deux logements et une maison de trois logements). Ces cinq bâtiments sont situés dans un rayon d'environ 220 mètres. Dans la mesure où le raccordement est réalisable à un coût raisonnable – fixé à quelque 32'000 francs par logement, taxes comprises – le propriétaire a l'obligation de se raccorder plutôt que de réaliser une station d'épuration individuelle.

Le conseil communal a mandaté le bureau d'ingénieurs Sabert à Bulle pour étudier et chiffrer les différentes variantes envisageables.

Solution proposée

La solution retenue consiste à récolter les eaux usées de ces cinq bâtiments dans une station de pompage située à côté de la ferme de David Vial. De là, une conduite longeant la route de la Sionge (du côté sud) rejoint une chambre existante à la bifurcation de l'ancienne école de Grattavache.

Coûts

Le conseil communal a lancé un appel d'offres pour la réalisation de ces travaux. Trois entreprises ont déposé un dossier. Les travaux ont été attribués à F. Bossel et Fils SA à Grattavache. Le devis estimatif se monte à 235'072,80 francs.

Financement

Les cinq propriétaires concernés contribueront au projet à la hauteur de 191'300,40 francs. A cet effet, des conventions sont établies avec chaque propriétaire. La commune accorde des arrangements de paiement à deux des propriétaires, pour un montant total de 43'734 francs : dans un cas pour une partie du montant dû, dans l'autre pour la totalité.

L'investissement net à charge de la commune, soit 43'772 francs, de même que le crédit accordé à deux des propriétaires, sera financé par les liquidités disponibles en banque.

Jean-Michel Currat présente le détail du devis.

En conclusion le conseil communal sollicite de l'Assemblée un crédit d'investissement d'un montant arrondi à 236'000 francs, les recettes correspondantes étant budgétées à 191'000 francs.

Incidences financières

Les nouvelles installations à réaliser dans le cadre de ce projet feront partie du réseau communal d'évacuation et d'épuration des eaux. De ce fait, leur entretien sera assuré par les taxes d'épuration.

Jean-Michel Currat présente le projet au moyen du plan projeté à l'écran.

Les citoyens et citoyennes n'ont ni question, ni remarque quant à cet objet.

Jean-Michel Currat informe que la commune profitera de ces travaux pour passer un tube pour la fibre optique, sujet qui sera abordé tout à l'heure.

2.2.4 Demande d'un crédit supplémentaire pour le PAL

La parole est donnée à Pascale Pahud, conseillère responsable de l'aménagement du territoire.

Introduction

Suite à la création de notre commune, le 1^{er} janvier 2004, le conseil a entrepris de créer un nouveau plan d'aménagement local (PAL) harmonisé, afin de remplacer les PAL des trois communes fusionnées. L'assemblée communale a voté un premier crédit de 60'000 francs au budget d'investissement 2006. Le mandat a été confié au bureau Team+, sur la base d'une offre du 8 juillet 2005. La durée des travaux jusqu'à la mise à l'enquête publique était alors estimée à 12 à 16 mois.

Au budget 2010, un supplément de 30'000 francs a été accordé par l'assemblée.

Le dossier de la révision générale a été mis à l'enquête le 3 avril 2009, puis une seconde fois le 12 février 2010. La première mise à l'enquête a suscité cinq oppositions qui ont été traitées par le conseil communal conformément à la loi. La seconde mise à l'enquête n'a pas suscité d'opposition, ni de remarque.

La révision générale a été adoptée par le conseil communal le 16 mars 2010, puis immédiatement soumise au Conseil d'Etat pour approbation. Celui-ci s'est prononcé le 21 décembre 2011. La révision n'a été que partiellement approuvée par le Conseil d'Etat. Divers articles du règlement doivent être adaptés. Certains éléments du plan directeur et du PAZ doivent être corrigés.

Toutefois, les plans et le règlement sont entrés en vigueur (sous réserve des modifications à apporter). Les PAL des communes de Grattavache, Le Crêt et Progens (approuvés respectivement en 1997, 2001 et 1982) sont abrogés.

L'assemblée communale du 11 décembre 2012 a accordé un crédit complémentaire de 50'000 francs pour apporter diverses modifications dans ce PAL afin de favoriser un développement harmonieux de la commune.

Investissement

Le crédit voté en 2012 ne permet malheureusement pas de terminer les travaux d'adaptation de notre PAL. Selon une offre détaillée soumise par Team+, les prestations restantes sont estimées à 19'402 francs (dont 7180 francs concernent des prestations déjà effectuées de mai à novembre 2017) projetés sur trois phases de 44 semaines jusqu'à la mise à l'enquête de notre PAL.

Sur la base de cette offre, le conseil sollicite de l'assemblée un crédit complémentaire de 25'000 francs.

Financement

Le projet sera financé par les liquidités disponibles en banque.

Charges induites par le projet

Cette étude ne provoque pas d'autre charge significative pour la commune au niveau du compte de fonctionnement.

Cet objet n'appelle pas de remarque, ni de question par les citoyens et citoyennes.

Budget d'investissement : postes ouverts

Thierry fait part de la récapitulation des divers postes ouverts au budget d'investissement.

2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION

29 Administration scolaire

Construction d'un bâtiment scolaire et halle de sport

Un solde de 105'000 francs reste à disposition pour notre l'école. On avait voté plusieurs budgets à l'époque, on les prend tous en compte pour arriver à un montant de 8'530'000 francs. Les études ont commencé en 2008. Les dépenses effectives à ce jour s'élèvent à 8'425'000 francs.

Divers frais (inauguration de l'école, achat des pellets, etc) ont été sortis du compte d'investissement et passés au compte de fonctionnement 2016.

La commune attend sur quelques 210'000 francs de subvention cantonale.

M. le Président relève que les travaux réalisés sur l'école des garçons et le détournement du collecteur n'étaient pas prévus au budget.

6 ROUTES

On retrouve le poste ouvert pour la première étape et le montant présenté au vote ce soir pour la deuxième étape et la réfection des routes communales.

1^{ère} étape des routes AF pour 737'000 francs (solde).

2^{ème} étape des routes AF pour 760'000 francs présentés ce soir, avant la participation des privés et les subsides.

Réfections des routes communales pour 270'000 francs.

7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

70 Approvisionnement en eau

On trouve les reports pour les bouclages de l'AVGG réalisés l'hiver passé, 94'600 francs pour le tronçon de Monthésy et 41'100 francs pour le tronçon Le Crêt-Fiaugères.

71 Protection des eaux

Pour l'assainissement des hors zones à la route de la Sionge, 236'000 francs. La participation des tiers pour 191'000 francs.

75 Correction des eaux et endiguements

11000 francs de report pour l'étude de la revitalisation de la Sionge.

79 Aménagement du territoire

25'000 francs de crédit supplémentaire demandé ce soir pour le PAL.

9 FINANCES ET IMPOTS

94 Gérance fortune et dettes

942 Immeubles et patrimoine financier

On trouve le report de 160'000 francs voté pour l'aménagement de l'ancienne cure de Progens, ainsi que 35'000 francs pour l'aménagement de la déchetterie.

Dans les produits, il y a 600'000 francs estimés pour les ventes des bâtiments, à savoir la PPE et l'ancienne école de Progens. Thierry Vial précise que ces chiffres ne correspondent pas précisément au montant auquel nous espérons les vendre. Il y a aussi 10'000 francs pour la vente du stand de tir.

Le total du budget d'investissement se monte à 2'475'990 francs pour un excédent de charges s'élevant à 770'877 francs.

2.3 Rapport de la commission financière

M. le Syndic donne la parole au représentant de la Commission financière. Frédéric Deillon pour la suite du rapport de la commission financière.

Frédéric Deillon présente les préavis de la commission financière concernant le budget d'investissement.

2.2.1 Réfection des routes communales

Le Conseil communal sollicite un crédit d'investissement de 270'000 francs pour la réfection de certaines routes du réseau communal. La Commission financière émet un préavis favorable pour ce crédit d'investissement.

2.2.2 Deuxième étape de la réfection des routes AF

Concernant les chemins communaux reconnus par les Améliorations foncières, un investissement total de 760'990 francs a été planifié pour 2017. Après déduction des subventions, ainsi que la contribution des propriétaires privés, le montant budgété est de 346'874.30 francs. La commission financière émet un préavis favorable pour ce crédit d'investissement.

2.2.3 Réalisation d'une conduite d'épuration à la route de la Sionge

Jean-Michel Currat a présenté en détail le projet précité à la commission financière. L'investissement net à la charge de la commune se monte à 43'722 francs. La commission financière émet un préavis favorable pour ce crédit d'investissement.

2.2.4 Crédit supplémentaire pour le PAL

Un fois de plus, le Conseil communal a dû prévoir une rallonge budgétaire pour terminer les travaux d'adaptation de notre PAL. La Commission financière espère que ce dossier pourra être bouclé

définitivement grâce à ce montant de 25'000 francs demandés par nos élus communaux. La Commission financière émet un préavis favorable à cet investissement.

La Commission financière adresse des remerciements sincères à Thierry Vial et Marie-Anne Chollet pour leur collaboration et l'excellente présentation des différents budgets et félicite également l'ensemble du Conseil communal pour son sérieux dans le traitement des différents dossiers d'investissements.

Frédéric Deillon remercie l'assemblée pour son attention et souhaite à toutes et tous une belle fin de soirée.

M. le Président remercie Frédéric Deillon et les membres de la commission financière. Il demande à l'assemblée s'il y a des remarques ou questions. Ce n'est pas le cas.

2.4 Approbation

M. le Président remercie à son tour Marie-Anne Chollet et Thierry Vial pour la présentation des budgets et le travail effectué. Il invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur les budgets pour chacun des points suivants mentionnés au tractanda.

2.1 Budget de fonctionnement

Le point 2.1 du tractanda est soumis à l'approbation de l'assemblée par vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité.

2.2.1 Réfection des routes communales

Le point 2.2.1 du tractanda demandant un budget de 270'000 francs pour la réfection des routes communales est soumis à l'approbation de l'assemblée par vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité.

2.2.2 Deuxième étape de la réfection des routes AF

Le point 2.2.2 du tractanda pour les travaux de réfection des routes AF estimés à 760'990 francs au total, en notant que les subventions s'élèveront à 345'861 francs et que la part des propriétaires privés est de 68'254 francs, on arrive à un solde à la charge de la commune de 346'875 francs, est soumis à l'approbation de l'assemblée par vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité.

2.2.3 Réalisation d'une conduite d'épuration à la route de la Sionge

Le point 2.2.3 du tractanda pour un investissement net de 43'772 francs de participation communale est soumis à l'approbation de l'assemblée par vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité.

2.2.4 Crédit supplémentaire pour le PAL

Le point 2.2.4 du tractanda sollicitant un crédit supplémentaire de 25'000 francs pour l'adaptation de notre PAL est soumis à l'approbation de l'assemblée par vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité.

2.2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement dans son intégralité est soumis au vote de l'assemblée par vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie les citoyennes et citoyens présents ce soir pour leur confiance envers le Conseil communal. Il passe ensuite au point suivant.

3 Modification du règlement sur la détention et l'imposition des chiens

Présentation

Notre règlement doit être adapté aux nouvelles dispositions de la législation cantonale sur les chiens. M. le Président souligne qu'il y a peu de changements. L'adaptation de notre règlement a été soumise au service vétérinaire, au service des communes et à la préfecture pour une consultation préalable. Leurs remarques ont été prises en compte.

Le règlement est projeté à l'écran. Marc Fahrni commente les modifications majeures :

- La base de données AMICUS a remplacé l'ancienne base de données ANIS
- Article 7 concernant les espaces interdits aux chiens. Marc Fahrni précise que notre règlement a été corrigé sur la base du règlement type proposé par le canton, mais selon les critères correspondant à notre commune. Le teneur de l'article 7 est la suivante :

« Les chiens sont interdits dans les lieux suivants :
 - › Les cours et à l'intérieur des écoles maternelles, enfantines et primaires.
Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse dans les lieux suivants :
 - › Sur le chemin des tourbières de la Mosse d'en-Bas
 - › Sur le sentier A Tire d'Ailes au bois de Ban
 - › Dans les bâtiments communaux ouverts au public
 - › Sur les places de jeux publiques »
- Chapitre 4 : redevances. L'impôt est augmenté à 40 francs par chien et par année.

Question des citoyennes et citoyens

Frédéric Grivet demande si les chiens de travail sont soumis de la même manière. M. le Président informe que l'article 11 donne les précisions sur le délai pour annoncer les chiens. Il relève que les chiens d'élevage sont imposés différemment. En effet, vu le très faible nombre d'éleveurs et de commerçants concernés par la patente de commerce, cette dernière est abrogée. Dès 2017, afin de soulager financièrement les éleveurs, les chiens sont imposés sur le plan cantonal seulement à partir de l'âge de 6 mois et non plus de 3 mois.

Approbation

La modification du règlement sur la détention et l'imposition des chiens est soumise au vote de l'assemblée qui l'approuve par vote à main levée, à l'unanimité.

4 Adhésion à la nouvelle association du service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne – Veveyse, approbation des statuts

M. le Président passe la parole à Cédric Tinguely, pour la présentation du point 4 cité ci-dessus.

Présentation

Cédric Tinguely explique qu'il y a lieu de créer une nouvelle association de communes de la Glâne et de la Veveyse qui remplacera les Services auxiliaires scolaires Glâne-Veveyse.

En effet, l'ancienne entité était formée uniquement de deux conseillers communaux pour l'ensemble des deux districts. D'autre part, la nouvelle loi scolaire nous impose cette nouvelle association.

Cédric Tinguely présente les nouveaux statuts et relève en particulier les éléments suivants :

- Le nom de la nouvelle association : Association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse « SLPPGV ».
- Les membres : toutes les communes de la Glâne et de la Veveyse seront représentées au sein de l'association.
- Le but principal : d'assumer pour les communes membres et à leur décharge tout ou partie des obligations qui leur incombent en vertu de la loi sur la scolarité obligatoire, soit en passant contrat avec des services tiers, soit en mettant sur pied et en exploitant ses propres structures pour les services de logopédie, psychomotricité et psychologie.
- Le siège est à Romont
- Les organes qui la composent sont :
 - › l'assemblée des délégués

La représentation des communes est d'une voix pour 500 habitants.

Les attributions de cette assemblée sont énumérées à l'article 8 des statuts. Entre autres, cette assemblée désigne son président, vice-président et secrétaire ; fixe le nombre de membres du comité de gestion ; élit les membres ; désigne l'organe de révision ; décide du budget et approuve les comptes et le rapport de gestion ; etc.

› le comité de gestion

Ce comité est composé ainsi :

Un représentant par district désigné par le conseil communal de Romont pour la Glâne et par le Conseil communal de Châtel-St-Denis pour la Veveyse ;

Un représentant par district désigné par les communes de la Glâne et celles de la Veveyse ;

Les Inspecteurs(trices) scolaires des deux districts

Les préfets des deux districts.

Les attributions sont énumérées à l'article 14.

› Le directeur

Les fonctions du directeur sont déterminées par un contrat et un cahier des charges.

- ⇒ Les ressources de l'association proviendront de la contribution des communes, des subventions, des participations de tiers, de dons, de legs, des autres revenus de l'association.

La contribution des communes de la Veveyse se basera sur la clef de répartition veveysanne, soit 40% sur la population légale et 60% sur le rendement de l'impôt communal.

- ⇒ Les dépenses sont financées par l'association.

M. le Président explique qu'auparavant les communes avaient signé une convention pour bénéficier de ces services auxiliaires. Cette convention n'est plus reconnue par la nouvelle loi scolaire. On aurait aimé gérer ces services par le biais de la Région Glâne Veveyse (RGV), mais ça n'a pas été possible.

Questions et remarques des citoyens et citoyennes

Marc Pauchard demande si la participation de notre commune est bien de 27'000 francs par année. M. le Président confirme.

M. le Président précise que la présidence de la nouvelle association sera assumée par un conseiller(ère) communal(e) de Romont et la vice-présidence par un conseiller(ère) communal(e) de Châtel-St-Denis.

Approbation

L'adhésion à la nouvelle association et l'approbation de ses statuts sont soumises à l'assemblée par vote à main levée qui les accepte à l'unanimité.

3 Divers

Vente des bâtiments communaux

Le Conseil communal projette de vendre deux immeubles.

Il s'agit de la PPE, à Le Crêt. C'est un local de 88 m². Deux offres ont été déposées. Une offre ferme pour un bureau fiduciaire, mais la fiduciaire voulait qu'on ajoute quatre places de parc, qu'elle projetait de bloquer pour elle seule, y compris les samedis et dimanches. Ces places se trouvant au milieu du village, le conseil communal ne souhaitait pas accepter cette condition. Ce local est donc toujours à vendre. L'estimation du prix de vente est de 280'000 francs.

Le second immeuble est l'ancienne école de Progens, d'une surface de 140 m² et comprenant un terrain de 600 m². La commune est prête à céder une partie de terrain du côté du bâtiment communal pour des éventuels garages. Un tout ménage partira pour annoncer la vente de cet immeuble. L'ECAB a estimé à 480'000 francs, sans le terrain et les aménagements extérieurs.

M. le Président précise que chaque vente sera soumise pour approbation à l'assemblée communale.

Rénovations dans les bâtiments communaux

Les travaux dans l'ancienne cure sont en cours. Un logement de 2,5 pièces sera aménagé dans l'ancien bureau du service social et un loft sera aménagé dans l'ancienne salle communale, au premier étage.

Les travaux en bois sont réalisés par l'entreprise Vuagniaux et la peinture par nos employés communaux.

Fibre optique

Thierry informe que notre commune a été approchée par la société fribourgeoise qui déploie la fibre optique, FTTH FR, ainsi que par Swisscom, deux sociétés qui sont maintenant concurrentes. FTTH FR équipera les immeubles de Ropraz SA. Le mardi 23 janvier 2018, une séance d'information sera organisée dans cette salle. Le projet de FTTH FR est d'équiper les zones à bâtir dès 2018 en commençant par Le Crêt, jusqu'à la croisée avec la route cantonale d'Oron à Grattavache. Les bâtiments hors zone qui sont sur le passage de la fibre seront raccordés. Pour les autres bâtiments éloignés, il n'y aura pas forcément de raccordement, le raccordement sera réalisé en fonction du nombre de bâtiments abonnés à FTTH FR.

Un courrier sera adressé aux habitants des zones à bâtir concernées, ainsi qu'aux propriétaires des zones à bâtir concernées qui n'habitent pas la commune. Un tout ménage sera également adressé à l'ensemble de la population de la commune. En principe dès 2019 le village de La Verrerie et le village de Progens seront aussi raccordés aux installations de FTTH FR.

Quant à Swisscom, la commune a reçu un de ses représentants. Toutefois, Swisscom ne prévoit pas de nouvelles installations sur notre territoire avant 2021. Ils ne sont pas d'avantage intéressés à aller dans les maisons isolées que FTTH FR. Par contre, leurs équipements sont moins coûteux que la fibre optique.

FTTH FR pose la fibre et les fils qui seront exploités par NetPlus. Une offre sera présentée lors de la soirée du 23 janvier 2018. Pour que la fibre optique soit installée, FTTH FR demande un minimum 30% des bâtiments à raccorder.

Questions et remarques

Christine Blanc demande si Netplus a un avantage sur le pack de Swisscom. Thierry Vial note qu'avec les équipements de FTTH FR, les abonnés ne pourront pas garder les packs Swisscom, ces contrats devront être résiliés et un nouveau contrat signé auprès de Netplus. L'abonnement NetPlus est de 75 francs par mois, pour Internet, la TV et la téléphonie fixe.

Plan directeur cantonal

La séance d'information organisée le 13 décembre 2017 par le canton se déroulera dans la salle de sport de Le Crêt. Elle est ouverte à toute la population de la Veveyse. Il n'y aura pas de tout ménage, mais des avis dans les journaux.

Cette séance d'information a déjà eu lieu en Gruyère et en Singine. Il y avait entre 200 à 300 participants.

Questions et remarques

Marc Pauchard relève que le délai pour se prononcer est fixé au 10 janvier 2018. M. le Président confirme ce délai et ajoute que pour les communes, l'association des communes fribourgeoises prend position et que celle-ci est communiquée à l'ensemble des communes. Si elle le juge nécessaire, notre commune prend ensuite sa propre position.

Nouvelle Ligne des transports publics

Le car postal qui parcourt le tronçon Oron - La Verrerie va s'arrêter à Fiaugères et repartir sur Palézieux. Notre commune bénéficiera d'une nouvelle ligne des TPF qui partira de Romont, passera par les Ecasseys, Le Crêt - école, la banque, Grattavache et La Verrerie. Rien ne change pour les arrêts de bus. Il y aura 10 trajets par jour.

Le président relève que c'est un plus pour les trafics régionaux. Il précise qu'il y a des points pour que les lignes durent, aussi si on peut véhiculer les écoliers par les transports publics, ce sont des points de plus pour garder les trajets.

Pour notre commune les arrêts sont les suivants : Ecole - La Forge - Champ de l'Eglise – Grattavache – La Verrerie – la gare.

Boîte à livres

Magalie Sonney a émis l'idée de mettre en place un lieu où les gens pourraient déposer des livres ou venir se servir, c'est un échange. La commune a décidé d'adhérer à ce projet. L'emplacement n'est pas encore défini.

★ ★ ★ ★ ★

M. le Président donne la parole aux citoyennes ou citoyens s'ils ont des remarques à formuler au niveau du fonctionnement de la commune.

Christine Blanc parle des autocollants pour les sacs poubelles provisoires de 35 litres, note qu'elle n'a reçu que cinq étiquettes au lieu de 10 et souligne la date d'échéance au 28 février 2018 imprimée sur l'étiquette. Elle informe qu'elle n'utilise jamais tous les sacs de 35 litres, facturés avec la taxe.

Concernant les puits à ordures ménagères, Christine Blanc demande pourquoi les Molok ne sont pas verrouillés, car il y a des sacs gris, bleus et blancs et relève aussi que dans les Molok des sacs blancs contenaient des sacs noirs.

Thierry Vial explique le pourquoi des sacs provisoires bleus. La commune s'est trouvée en rupture de stock des sacs gris de 35 litres. La nouvelle commande de sacs blancs n'étant pas encore prête, on a acheté des sacs bleus et imprimé des étiquettes. On échangera les étiquettes et sacs bleus si nécessaire.

Il explique le slogan « pas de sacs noirs », qui en fait veut dire « pas de sacs non officiels ».

Les sacs de 60 et 110 litres sont pour l'instant encore gris.

M. Soguel informe qu'à Châtel-St-Denis les Molok sont aussi ouverts et tout le monde peut les ouvrir.

M. le Président informe que la commune a investi sur des Molok qui fermaient avec une carte à puce. Ce système marchait avec des piles, mais l'hiver les piles se déchargeaient. On devait réparer les couvercles.

Magalie Sonney relève que la fermeture des Molok n'empêchera pas le dépôt de sacs non officiels.

La solution choisie par le conseil communal a été de ne plus fermer les Molok et de faire la police pour les sacs non officiels, ce qu'on fait et les contrevenants sont amendables.

On est dans une période transitoire avant de n'avoir plus que des sacs blancs, car on finit le stock des 60 et 110 litres gris.

★ ★ ★ ★ ★

Thierry Vial désire intervenir en tant que privé, par rapport au plan directeur cantonal. Il attire l'attention sur les parcs éoliens et encourage les citoyens à consulter le site Internet de l'Etat, car il y a un parc éolien sur notre commune, à Sâles à côté de la tourbière, sur le terrain proche du Reposoir, ainsi que l'entier du bois des Barattes à 300 mètres des habitations, sur une parcelle près du Sapaley et au milieu du bois de Ban jusqu'à la tourbière. Il y a sept parcs éoliens en tout. Thierry estime que la distance de 300 mètres est bien trop proche.

Chaque privé peut envoyer sa prise de position ; le délai est échu le 10 janvier 2018.

M. le Président précise qu'il n'y a aucune éolienne sans votation populaire.

★ ★ ★ ★ ★

Alain Currat intervient au sujet du déneigement, car vendredi matin le chasse-neige est passé en vitesse en poussant la neige au bord des maisons et sur les places d'évitement. M. le Président note la remarque et regarde avec la personne qui s'occupe du déneigement du tronçon en question.

M. le Président relève qu'il a reçu une remarque contraire aux remarques habituelles pour le déneigement, et c'est la première fois qu'on lui dit que la commune en fait trop. Christine Blanc relève que le chasse-neige passait lorsqu'il n'y avait pas de neige. M. le Président note qu'on fait au mieux, mais sur le terrain ce n'est pas toujours simple de contenter tout le monde.

Marc Pauchard constate que le gazon tout autour du bureau de Progens est fait de manière impeccable et pense que l'employé communal pourrait exécuter cette tâche avec un peu moins de minutie, ça serait un gain de temps. M. le Président note la remarque.

★ ★ ★ ★ ★

Michel Vial informe que le ski club l'Etoile fête ses 70 ans et vend des boîtes de chocolat.

★ ★ ★ ★ ★

Plus aucune autre question n'est soulevée, M. le Président remercie ses collègues du conseil et le personnel administratif, les membres des commissions et les citoyennes et citoyens présents ce soir. Il souhaite également de belles fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

La séance est levée à 22h30.

Approuvé le :

La Secrétaire :

Le Syndic :